La ministre de la culture et de la communication,

à

Mesdames et Messieurs les préfets

à l'intention de

Mesdames et Messieurs les directeurs des archives départementales

Mesdames et Messieurs les responsables des archives régionales, pour information

Mesdames et Messieurs les responsables des archives municipales, pour information

Instruction DPACI/RES/2007/11 du 29 juin 2007

Objet : Étude statistique des demandes de dérogation aux règles de communicabilité des archives publiques formulées en 2006

Dans un souci de transparence et afin de donner au public des éléments fiables sur la pratique des dérogations aux délais légaux de communicabilité des archives publiques, un observatoire national des dérogations a été mis en place en 2003. Cet observatoire est alimenté par les statistiques élaborées par la direction des Archives de France à partir des demandes traitées par les différents centres des Archives nationales et le réseau territorial des archives, les ministères de la Défense et des Affaires étrangères et différents organismes.

Cet observatoire est opérationnel depuis le début de l'année 2003. Il est accessible sur le site de la direction des archives de France, à l'adresse http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/actualit%E9s/observatoire.htm, où l'on peut trouver par ailleurs le détail mensuel des dérogations traitées par la direction seulement.

Pour la cinquième année consécutive, il m'a paru utile de porter à la connaissance des responsables des services publics d'archives une analyse des statistiques produites par le DPACI.

La ministre de la culture et de la communication,
et par délégation, la directrice des Archives de France

Martine de BOISDEFFRE

Communication des archives
Bilan des dérogations aux règles de communicabilités des archives publiques pour 2006

A- Bilan général

4625 demandes de dérogation ont été instruites en 2006, tous services instructeurs confondus (services de la Défense, des Affaires étrangères, de la Préfecture de police de Paris et des Archives de France). Ce chiffre est en diminution d'environ 12,5 % par rapport à celui enregistré en 2005 (5294 demandes avaient alors été instruites).

La direction des Archives de France elle-même a traité 3102 demandes de dérogations aux règles de communicabilité des archives publiques. Ce chiffre est en diminution par rapport à 2005 (3596 demandes).

L'évolution est cependant différente selon les services d'archives auprès desquels sont formulées les demandes. Sur les 3102 demandes instruites par la direction des Archives de France, 1365 ont été formulées auprès des Archives nationales (1708 en 2005, soit une diminution de 20 %), 1289 auprès des archives départementales (1496 en 2004, soit une diminution de 13,8 %), 103 auprès des archives municipales (86 en 2005, soit une augmentation de 19,8 %), 193 auprès des archives de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (169 en 2005, soit une augmentation de 14,2 %) et 101 auprès de la SNCF (62 en 2005, soit une augmentation de 63 %).

Sur ces mêmes 3102 demandes instruites par la direction des Archives de France, 1529 (soit 49,3 % du total) concernent des recherches scientifiques, 1322 (soit 42,6 %) des recherches historiques personnelles, 83 (soit 2,7 %) des recherches généalogiques et 169 (soit 5,4 %) des recherches administratives. Pour la première fois depuis qu'existe l'observatoire des dérogations, les demandes déposées à des fins de recherche universitaire ne constituent plus la majorité

Sur ces 3102 demandes, 2895 (soit 93,3 % du total ; 87,8 % en 2005) ont obtenu une réponse favorable, 127 (soit 4,1 % ; 7,55 % en 2005) une réponse partiellement favorable et 80 (soit 2,6 % ; 3,05 % en 2005) ont fait l'objet d'un refus.

Les sujets de recherche qui suscitent le plus de demandes de dérogation auprès de la direction des Archives de France sont les suivants :

- la généalogie : 855 demandes (1194 en 2005) soit 27,6 % du total ;
- la période de la Seconde guerre mondiale : 431 demandes (462 en 2005) soit 13,9 % du total ;
- l'histoire sociale : 132 demandes ;
- l'histoire des colonies : 97 demandes
- la guerre d'Algérie : 98 demandes ;
- l'histoire des étrangers : 95 demandes.
- l'histoire judiciaire : 81 demandes ;
- les biographies : 84 demandes ;
- la sociologie, notamment électorale : 66 demandes ;
- l'histoire politique de la Vème République : 49 demandes.

Les services producteurs les plus sollicités sont, au niveau central, les ministères de l'Intérieur, de la Justice et de l'Emploi ainsi que la Présidence de la République et les services du Premier ministre ; et à l'échelon déconcentré, les services relevant du ministère de l'Intérieur et de la Justice ainsi que les hôpitaux.

B- Demandes relatives à la Seconde guerre mondiale

La période de la Seconde guerre mondiale suscite toujours beaucoup de demandes de dérogation. Cette catégorie de recherche a légèrement diminué en 2006 en nombre de demandes, mais elle représente sensiblement la même proportion du total des demandes (13,9 % du total, contre 12,9 % en 2005).

La répartition entre accords, refus partiels et refus complets est analogue à celle observée pour l'ensemble des dérogations : 404 demandes (soit 93,8 % contre 93,3 % pour l'ensemble des dérogations) ont en effet obtenu un accord, 10 un accord partiellement favorable (soit 2,3 %, contre 4,1 % pour l'ensemble des demandes) et 17 un refus (soit 3,9 %, contre 2,6 % pour l'ensemble des demandes).

Les demandes déposées à des fins de recherche universitaire ne constituent plus la majorité : 247 demandes, soit 57,3 %, émanent de personnes désireuses de consulter des archives de juridictions soit pour mieux connaître le parcours d'un de leurs ascendants condamné pendant l'occupation ou lors de l'épuration, soit, dans une moindre proportion, pour mener, personnellement ou dans un cadre associatif, des travaux sur la Résistance et la Collaboration.

C- Demandes relatives à la guerre d'Algérie

Le nombre de demandes concernant la guerre d'Algérie est quasiment stable : 98 en 2006 (96 en 2005).

La répartition entre accords, refus partiels et refus complets tend à se rapprocher de celle observée pour l'ensemble des demandes : 91,7 % d'accords, 7,2 % d'accords partiels, 1,1 % de refus.

Plus de 10 % des demandes (11 sur 98) émanent de personnes effectuant des recherches personnelles en dehors du cadre universitaire.

Observatoire des dérogations, année 2006

Nombre de demandes instruites :

Total : 4625 (5294 en 2005)

Répartition par services d'archives :

Défense : 1369 (1436 en 2005)

Affaires étrangères : 103 (212 en 2005)

Archives nationales : 1365 (1708 en 2005)
dont :
- CHAN : 508 (689 en 2005)
- CAC : 670 (794 en 2005)
- CAOM : 184 (222 en 2005)
- CAMT : 3 (3 en 2005)

Archives régionales : 0 (2 en 2005)

Archives départementales : 1289 (1496 en 2005)

Archives communales : 103 (86 en 2005)

SAEF : 31 (46 en 2005)

Administrations : 0 (2 en 2005)

Assistance publique-Hôpitaux de Paris : 193 (169 en 2005)

Autres hôpitaux publics : 4 (0 en 2005)

Banque de France : 9 (12 en 2005)

La Poste : 0 (7 en 2005)

Préfecture de police de Paris : 56 (50 en 2005)

SNCF : 101 (62 en 2005)

EDF : 5 (4 en 2005)

Autres établissements publics et chambres de commerce: 2 (2 en 2005)

Répartition par type de réponse :

Accords : 2895 soit 93,3 % (89,4 % en 2005)

Accords partiels : 127 soit 4,1 % (7,55 % en 2005)

Refus : 80 soit 2,6 % (3,05 % en 2005)

Nombre d'articles demandés en dérogation :

Archives nationales :

CHAN : 5528 dont 5157 accordés et 371 refusés
CAC : 7686 dont 7257 accordés et 429 refusés
CAOM : 2689 dont 2655 accordés et 34 refusés
CAMT : 14 dont 14 accordés
Total : 15917 (20815 en 2005) dont 15083 accordés (94,76 %) et 834 refusés (5,24 %)

Archives départementales :
45621 articles demandés dont 44557 accordés (98,45 %) et 704 refusés (1,55 %)

Archives municipales :
1133 articles demandés dont 1128 accordés (99,55 %) et 5 refusés (0,45 %)

Répartition des demandes par nature de la recherche

Recherches scientifiques : 1529 soit 49,3 %

Recherches effectuées par des généalogistes : 83 soit 2,7 %

Recherches historiques personnelles : 1322 soit 42,6 %

Recherches administratives : 169 soit 5,4 %

Répartition des demandes par service versant

Service	adm. centrale	services déconcentrés	établ[t] public
Présidence de la République	101	-	
Associations présidentielles	41	-	

Assemblée nationale	1	-	-
Anciens combattants	1	14	0
Autorités administratives indépendantes	1	-	-
Conseil d'État	8	-	
Cour des Comptes	0	-	
Premier Ministre	55	-	6
Agriculture	4	4	1
Coopération	2	-	-
Culture	44	2	26
DOM/TOM	5	-	-
Défense	26	-	-
Économie	46	175	-
Éducation	45	62	37
Emploi - Santé	156	16	6
Équipement	4	4	0
Environnement	0	1	0
Fonction publique	0	-	-
Industrie	0	2	1
Intérieur	251	74	0
Préfecture	304	-	-
Sous-préfecture	23	-	-
Jeunesse et Sports	10	2	0
Justice	188	8	1
Tribunaux	447	-	-
Prisons	29	-	-
Tourisme	1	0	0
Chambres de commerce	0	-	-
Conseil régional	0	-	-
Conseil général	41	-	-
Mairie	126	-	-
Entreprise publique	31	-	-
Banque de France	16	-	-
Hôpital	231	-	-
Officiers ministériels	1	-	-
SNCF	101	-	-
EDF	5	-	-
Communauté urbaine	2	-	-
Services dissous	204	-	-